

JOURNAL

DE

FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE.

DU MARDI, 24 OCTOBRE 1797.

Extrait d'une lettre de Constantinople, du 25 Septembre.

La superstition et les préjugés qui enveloppent toujours les sectateurs de l'Islamisme, ont appelé l'Astrologie à déterminer le jour heureux, où l'on devoit poser la première pierre du bassin construit près de l'arsenal par l'ingénieur suédois Mr. Rodée, et lancer une corvette, de 36 canons, sous la direction de Mr. Brun; c'est le 2 de ce mois qu'ont eu lieu ces différentes opérations qui ont valu à leurs chefs des peffes et une gratification de la part du Grand-Seigneur. On a élevé sur le chantier à la même heure un vaisseau de 80 canons.

M. Chalgrin, secrétaire de l'ambassade royale de France, et qui depuis la retraite de M. le comte de Choiseul Gouffier, continuoit de résider comme chargé d'affaires, protégé spécialement par la légation Britannique, ayant obtenu dernièrement son congé, est parti de cette capitale pour se rendre à Petersbourg, en compagnie du *Mekhemmar Agha* (ou chef d'escorte) expédié par la Porte au devant du nouveau ministre de Russie, le général Tamara, qu'on attend ici incessamment.

Les nouvelles de Romélie sont des plus satisfaisantes; Sey-Ali-Pacha, que l'on continue toujours de nommer Alo-Pacha, malgré le diplôme du Sultan qui ordonne de le désigner par le premier de ces noms, attendu que Alo n'est qu'une corruption albanoise du mot Ali, a remporté les avantages les plus considérables sur les voleurs ou rebelles, qui désoloient depuis si longtems ces contrées; et l'on espère que bientôt la poste pourra reprendre la route de Semlin qu'elle avoit abandonnée depuis cinq ans, ce qui mettoit un retard de cinq à six jours dans l'arrivée des couriers. Alo-Pacha a livré plusieurs combats sanglans, dans lesquels il s'est battu

en lion; il a reçu trois blessures qui heureusement ne sont pas dangereuses. On assure que les chefs des voleurs qui n'ont pas péri, se sont soumis volontairement, sous la condition qu'une partie d'eux et de leurs gens seroit transportée en Asie. Cependant l'armée d'Alo-Pacha n'est pas revenue à Andrinople; on croit qu'elle s'est portée vers Widdin, et qu'on pourroit bien rechercher la conduite de Passewand-Ouglou, malgré la grâce qui lui a été accordée.

De Rome, le 8 Octobre.

La santé du Saint-Père se rétablit de plus en plus.

Les lettres de Naples annoncent que le Roi a fait une grande promotion militaire. M. le chevalier Acton a été nommé capitaine-général des forces de terre et de mer.

D'Udine, le 10 Octobre.

Le général Buonaparte doit quitter incessamment Passeriano pour venir résider ici. L'on en infère que les négociations pourroient encore traîner en longueur. Les plénipotentiaires respectifs expédient fréquemment des couriers.

L'on continue de travailler aux fortifications de Palma; l'extension donnée à l'esplanade n'a pas paru suffisante; on a tracé une nouvelle ligne qui prolongera cet ouvrage à 500 toises au delà. Ofopo est maintenant approvisionnée. L'importance que les François mettent à ces fortresses s'explique encore par le projet que Buonaparte a manifesté de les faire servir de boulevard à la République Cisalpine, en réunissant à cette dernière tout le pays qui se trouve entre deux.

Le général Berthier est de retour du voyage qu'il a fait à Novara, Milan et Mantoue; il se dispose à partir pour Venise. Notre municipi-

palité a nommé deux députés pour prendre part à la nouvelle forme de gouvernement que ce général doit introduire; ces députés sont les citoyens Benvenuti et Squario; ils se sont déjà mis en route pour Venise, accompagnés d'un secrétaire.

L'on vient de mettre en réquisition tous les chevaux de luxe.— Le général Victor va nous quitter; il sera remplacé par le gén. Kilmaine.

De Venise, le 12 Octobre.

Dans la séance de la municipalité du 8, le général Balland a remis une lettre du général Berthier, accompagnée d'un ordre du commandant en chef Buonaparte. Cet ordre porte en substance, qu'ayant pris en considération l'âge des trois inquisiteurs d'Etat, arrêtés à la demande de la République française, et détenus comme auteurs du massacre des français dans la Terre-Ferme, le général en chef se déiste de toute poursuite contre eux, sous la condition que la moitié de leurs biens servira à indemniser les patriotes qui ont été pillés ici le 22 Mai.

Dans la séance du 10, le municipal Giuliani lut un projet de manifeste dirigé contre l'acte publié par M. le comte de Thurn, et dans lequel on menace de la confiscation de leurs biens les Dalmatiens qui se trouvent dans notre commune. Ce projet a été adopté à l'unanimité; il y est dit entre autres, que si l'acte susmentionné n'est pas retiré, lors de l'entrée prochaine des troupes françaises dans la Dalmatie, les auteurs et exécuteurs seront rendus responsables de ce qui aura été fait etc.

Il y a déjà ici beaucoup de députés de la Terre-Ferme, qui attendent l'arrivée du général Berthier, chargé d'organiser le nouveau gouvernement central de cette ville.

De Vienne, le 16 Octobre.

Toujours la même incertitude sur l'issue des négociations. Si l'on en veut croire quelques avis, Buonaparte auroit proposé d'étendre l'armistice jusqu'au printemps prochain.

On assure que 14 mille hommes de la levée hongroise arriveront incessamment ici pour se porter ensuite vers le Rhin.

Le prince-évêque de Passau se trouve depuis quelques jours dans cette résidence. L'on attend également M. le comte d'Oettingen, grand-juge de la chambre impériale de Wetzlar. La place de président n'a pas encore été conférée.

Suite de Londres, du 13 Octobre.

Le combat entre notre flotte et celle des Hollandais, s'est livré entre le Texel et la Meuse, et si près de terre que la côte étoit couverte

de spectateurs. Le Lord Spencer est parti sur le champ pour annoncer cette victoire à S. M. à Kew. Voici la lettre qu'il a écrite au Lord Maire.

Mylord, j'ai la satisfaction de vous informer qu'un officier vient de nous être expédié à l'amirauté, par l'amiral Duncan, avec les détails du combat qui a été livré à la flotte hollandaise sur les côtes de Hollande, mercredi dernier. L'action a été sévère. L'amiral hollandais a été démanté, & a baissé pavillon, ainsi que plusieurs autres vaisseaux ennemis. Quand l'officier a quitté l'amiral, à quatre heures après-midi, il se disposoit à prendre possession des vaisseaux qui étoient rendus, & à poursuivre les autres.— Lord Spencer.

Les bâtimens destinés pour Oporto, Lisbonne et Gibraltar, ont mis à la voile de Portsmouth le 9, sous le convoi de la *Princesse Royale* et l'*Hector*. Le 4^{ème} régiment a été embarqué sur des transports.

Le Roi vient d'accorder à différentes personnes la dignité de baron de la Grande-Bretagne, ce qui les élève au rang de pair du royaume.

Extrait des Nouvelles de Paris, du 18 Octobre.

Avant-hier, Boulay (de la Meurthe) a présenté au conseil des 500 le rapport de la commission chargée de régulariser l'*ostracisme*, c'est à dire d'examiner s'il convient de déporter les ci-devant nobles ou de les exclure des fonctions publiques. L'orateur, dans un très long discours, a cherché à établir que l'existence de la noblesse, et ses prétentions et les privilèges, étoient incompatibles avec la république et la constitution; qu'il étoit indispensable de prendre contre ceux qui ont tenu à cette caste des mesures de sûreté..... Il a ensuite proposé un projet dont voici les principales dispositions:

1^o. Les ci-devant nobles et ennoblis ne sont pas citoyens français. Ils ne peuvent le devenir que comme les étrangers, en suivant les formalités prescrites par l'article de la constitution. 2^o. Tout ci-devant noble et tous les jeunes gens qui voudront obtenir leur inscription sur le registre civique, signeront la déclaration suivante: „*Comme homme & comme républicain, je méprise également & la superstition insolente qui prétend à la distinction des naissances, & la superstition lâche qui y croit & la supporte. Je fais qu'en devenant citoyen français, je m'engage à combattre le retour de la royauté & des privilèges héréditaires; je déclare que je veux tenir cet engagement; je le tiendrai.* — 3^o. Sont expulsés à perpétuité les ci-devant nobles qui ont fait partie de la maison civile ou militaire du ci-devant Roi, soit avant, soit après 1791; de celles de ses frères, de la Reine, des princes du sang; ceux qui ont protesté contre l'abolition de la noblesse, ceux qui, sous le

dernier Roi, ont été ministres d'état, secrétaires d'état, intendans, gouverneurs, lieutenans-généraux, ambassadeurs ou ministres. Les ci-devant membres du parlement de Paris, les présidens et procureurs généraux des autres parlemens, les chevaliers de St.-Lazare, les grand'croix de St.-Louis, les ducs et pairs, les barons, les comtes, marquis et vicomtes; ceux qui, dans les départemens réunis, remplissoient des places à la nomination du gouvernement. — 4°. Ils seront tenus de sortir sous quinze jours de Paris, et dans deux Décades, du territoire de la République, sous peine d'être déportés au delà des mers. — 5°. Sont exceptés les vieillards âgés de plus de 66 ans. — 6°. Les immeubles des expulsés seront vendus: une partie leur sera donnée en marchandises et denrées de fabrique française; une autre partie sera affectée aux frais de la guerre. — 7°. A compter de ce jour, leurs biens sont mis sous la main de la nation.

(*Suivent une foule d'articles réglementaires sur cet objet.*)

Le conseil a ordonné l'impression du rapport et du projet au nombre de six exemplaires.

Ce projet contre les nobles est regardé généralement comme une mesure révolutionnaire des plus odieuses. L'effet qu'il a produit sur les fonds publics est une preuve convaincante de cette désapprobation générale. Le papier sur l'étranger s'est pris hier à 4 pour cent à vue, et 2 $\frac{1}{2}$ pour cent à trois mois de date. Les inscriptions et bons sont tombés de 7 liv. 15 s. à 6 livres. Au reste, voici ce qu'en dit l'*Ami des Loix*, qui n'est point suspect en pareille matière. „Le projet de résolution présenté hier contre les ci-devant nobles & anoblis, a révolté tous les vrais amis de la république: Robespierre, dans sa toute-puissance, n'a jamais présenté rien de plus atrocement injuste. Nous nous proposons de combattre ce projet, propre à faire la contre-révolution dans six mois, s'il étoit adopté. On peut prendre des mesures contre les nobles; mais les excès gênent tout;”

Le Rédacteur rapporte l'événement suivant: „Le 7 de ce mois, le citoyen Bourgeois, grenadier du corps législatif, de garde au Conseil des anciens et en faction dans le jardin des Tuileries, a été acosté, à neuf heures du soir, par un inconnu qui lui a présenté, dans du papier, un morceau de viande empoisonnée, sous prétexte que c'étoit de la part de ses camarades; qu'ayant eu la faiblesse de manger de cette viande, sur les instances réitérées du scélérat, il éprouva bientôt, par tout son corps, les douleurs les plus violentes, et à la suite une colique que tous les soins de l'art, promptement administrés, n'ont pu encore arrêter.

Des lettres récentes du département de l'Ar-dèche annoncent, que les débris de l'armée de Saint-Cristol se sont répandus, et se reforment aux environs de Bannes et de Jalès. (*Gazette Nationale*).

On prétend que les députés condamnés à la déportation, et qui se sont retirés en Suisse, vont y tenir une assemblée où ils publieront une justification en forme de manifeste.

De Bruxelles, le 18 Octobre.

Le citoyen Treilhard et les autres négociateurs français ont quitté Lille hier matin, le terme donné à l'ambassadeur anglais pour revenir à Lille avec des pleins-pouvoirs plus étendus étant expiré le 16 Octobre. Ainsi tout espoir de paix avec l'Angleterre est ajourné à un tems indéterminé. Cependant l'on apprend que le 15, il est débarqué à Calais un courrier anglais avec des dépêches du cabinet de Saint-James pour le Directoire exécutif: ce courrier a été retenu à Calais par la municipalité qui a envoyé à Paris les dépêches dont il étoit porteur.

Les Anglois reparoissent en forces sur nos côtes, ainsi que dans l'Escaut Occidental; depuis le Havre jusqu'à Ostende, l'ennemi a une chaîne de croiseurs qui rendent ces parages de l'accès le plus difficile au commerce.

Malgré les détachemens de troupes envoyées sur les côtes de la ci-devant Flandre hollandaise, afin d'empêcher la contrebande, malgré la capture de deux convois richement chargés, et toutes les précautions qu'on ne cesse de prendre, l'introduction des marchandises anglaises dans nos départemens s'opère toujours, quoiqu'avec beaucoup de risques et de difficultés: aussi le prix de ces marchandises est il double de leur valeur.

De Wesel, le 19 Octobre.

Les troupes qui étoient dans les environs de Calcar, se sont mises en marche le 15 et le 16 sur Dasselдорff. Il paroît que l'armée du Nord prendra une position plus ou moins concentrée sur le Bas-Rhin, en attendant que la paix ou la guerre sera décidée. La plus grande désertion règne dans cette armée: beaucoup de compagnies ne sont que de 40 hommes et les plus fortes ne surpassent pas 60.

De Raishone, le 20 Octobre.

Hier à neuf heures du matin, les soldats de la garde de cette ville, qui avoient frappé leur capitaine, et qui viennent d'être jugés par une commission, ont subi leur jugement. Trois ont passé dix tours de baguettes entre cent hommes, et trois autres ont reçu des coups

de baton. Ces six hommes, ainsi que vingt autres de leurs camarades qui avoient trempé dans ce complot de révolte contre leur chef, seront remis aux dépôts des troupes de S. M. l'Empereur, pour être ensuite incorporés dans différens régimens.

De Wurzburg, le 19 Octobre.

D'après une sommation adressée par la commission militaire de notre principauté à tous les baillages du pays, sous la date du 12 de ce mois, tous les habitans des villages du district de Hasselburgh, depuis l'âge de 16 ans jusqu'à 50, ont été convoqués pour le 18 de ce mois, et les bourgeois de Hasselburgh pour le Vendredi suivant. Les premiers ont en effet comparu hier, armés de fusils, de fourches, piochet, bâtons surmontés d'une bayonnette etc. La plupart avoient à leur tête une musique, et lorsqu'ils entrèrent à Hasselburgh, ils furent reçus au bruit des trompettes. Après s'être réunis devant la maison de ville, M. le Baron de Greiffenclau, grand baillif, les rangea en cercle et leur lut la pièce suivante :

Decret de la commission nommée par la Régence de la principauté de Wurzburg pour l'armement général.

„La tournure que les affaires politiques ont prise fait craindre une nouvelle rupture avec la France, et peut-être les hostilités seront-elles reprises dans peu de tems. Il est en conséquence nécessaire que les fidèles sujets de ce pays se disposent de nouveau à prendre les armes pour la défense de leurs propriétés et de leurs personnes. Son Altesse compte d'autant plus sur leur bonne volonté, que S. A. R. l'archiduc Charles, dans une lettre qu'il lui a écrite sous la date du 8 de ce mois, lui a donné l'assurance positive de faire seconder de la manière la plus énergique l'armement par des troupes impériales, en lui annonçant en même tems qu'il avoit

invité d'autres cours et états à faire de pareilles dispositions et à réunir leurs sujets à ceux de Wurzburg, pour résister à l'ennemi sur les frontières de la Franconie. Son Altesse est disposée, du reste, à pourvoir autant qu'il sera en elle au soulagement des veuves et orphelins de ceux qui pourroient périr en combattant l'ennemi. — Le baillif de fera connoître aussitôt le présent décret à tous les habitans de son arrondissement, et conformément à l'ordonnance déjà émanée le 30 Avril de la présente année, il fera la revue des hommes déjà inscrits; il disposera tout ce qui est nécessaire pour les transports et l'approvisionnement, et fera en général tout ce qui est prescrit par la susdite ordonnance, afin que chaque division d'habitans armés puisse être prête à se rendre, au premier signal, au lieu de sa destination. — Wurzburg le 12 Octobre 1797.

La commission d'armement.

Après la lecture de ce décret, trois compagnies de 160 hommes chacune, furent formées; chaque compagnie nomma ensuite ses officiers. D'après l'ordonnance du 20 Avril, il devoit être fait à chaque homme différentes questions, telles que: s'il étoit marié ou garçon, combien d'enfans il avoit, de quelles armes il savoit se servir, pour combien de jours il pouvoit prendre des vivres, etc. Mais comme cette formalité avoit été déjà remplie dans la revue du printemps dernier, on s'en abstint cette fois-ci. Le grand-baillif termina par un discours dans lequel il assura les troupes provinciales qu'il partageroit tous les dangers avec elles. Les compagnies se rendirent alors dans différentes auberges où elles furent traitées aux fraix de M. Greiffenclau. M. Volk, chapelain de Hallsfurt, a été nommé aumônier d'une division qui sera composée de 4 baillages. — Pareille revue a eu lieu hier à Eltmann, et elle s'effectuera de même dans tous les autres baillages.

* * A vendre, un Bien-fonds, situé très avantageusement & très agréablement dans une ville, presque au milieu de l'Allemagne, sur une des grandes routes, & loin du théâtre de la guerre actuelle, consistant en plusieurs bâtimens considérables en très bon état, écuries, basses-cours & un grand jardin; le tout jouissant de différens franchises & privilèges, très propre pour le séjour d'une personne de qualité, ou pour un établissement public, comme institut, fabrique, hôtellerie, café, ballux &c. Les conditions seront très favorables aux acheteurs, à qui on ne demande qu'un à-compte de 6000 Rixdalers, le reste pouvant être acquitté successivement. S'adresser, pour des avis ultérieurs, lettres affranchies, au Bureau de ce Journal.

* * Une jeune fille, sachant l'allemand & le françois, coudre, filer, tricoter, faire un peu de cuisine & en un mot tous les ouvrages relatifs au ménage, desiroit trouver à se placer dans une bonne maison, en qualité de gouvernante d'enfans, ou de toute autre manière convenable à sa capacité. S'adresser au Bureau de ce Journal.

* * A vendre chez J. H. Linck à Francfort dans la Schurgals vis-à-vis de Schrabelsbrun, liqueur du Fort Isie Martinique & beau de Cérise de Bâle de bonne qualité, & tout à un prix raisonnable.

* * M. Fischer, ci-devant Chirurgien-major du Régiment de Devins, & depuis à la tête de l'hôpital militaire à Baden-Baden, pays de Durlach, est prié de vouloir bien donner de ses nouvelles à M. de Bodet, résident actuellement à Hombourg-ès-mous, près Trarbach sur le Mein.